

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Art.1: Prix des produits**

Les prix figurant sur le site [www.lesvaguessurf.com](http://www.lesvaguessurf.com) ou sur les autres supports de communication édités par Les Vagues Surf School sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Le prix est payable comptant le jour de la commande. Les prix pratiqués sont ceux appliqués au moment de la commande sous réserve d'erreur typographique ou de modification du taux de TVA française. Tout changement de ce taux serait alors répercuté immédiatement sur les prix de vente.

### **Art.2: Inscription/réservation**

Hormis les cours particuliers, les cours collectifs sont conçus et organisés pour un minimum de 3 personnes.

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Suivant le type de prestation et la période, l'inscription peut se faire:

- En ligne via le site [www.lesvaguessurf.com](http://www.lesvaguessurf.com)
- Au comptoir à l'accueil de la cabane située à la plage Notre Dame à Capbreton
- Par téléphone
- Par email à [lesvaguessurf@gmail.com](mailto:lesvaguessurf@gmail.com)

L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement du prix total de la prestation (cf. «modes de règlement proposés»)

### **Modes de règlement proposés**

#### **Virement bancaire à Les Vagues surf school**

IBAN : FR76 1330 6009 8623 0973 7557 793

Code BIC / SWIFT : AGRIFRPP833

#### **Chèque bancaire ou postal français libellé à l'ordre de EI BENJAMIN PILON**

#### **Espèces**

Les frais financiers (frais bancaires liés au taux de change, commissions bancaires pour opérations de paiement effectuées hors du territoire d'émission de la carte bancaire, autres commissions bancaires,...) éventuellement liés aux paiements resteront à la charge du client.

### **Art.3: Conditions de participation:**

Pour toute souscription à une prestation, les participants doivent remplir les conditions suivantes:

- Titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du surf datant de moins d'un an,
- Savoir nager,
- Autorisation parentale.

### **Art.4: Annulation des cours:**

#### **– Annulation du fait du client**

Tous stage commencé est du et un départ prématuré ne saurait donner lieu à une demande de remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas d'annulation de session pour problème médical. Dans ce cas, la demande devra être justifiée par la production d'un certificat médical. Le remboursement sera effectué par virement bancaire, au plus tard dans les 15 jours suivant la réception du RIB du client.

#### **– Annulation de notre fait**

En cas de mauvaises conditions météorologiques (notamment orage, mer trop forte, pollution,...), les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec le stagiaire, remplacés par des activités de substitution ou reportés à une date ultérieure.

En cas d'impossibilité de remplacement ou de report, l'intégralité de la session annulée sera remboursée au client. Le remboursement sera effectué par virement bancaire au plus tard dans les 2 jours suivant la réception du RIB du client.

### **Facturation**

Une facture détaillée sera adressée au client sur simple demande faite à Les Vagues Surf School 3 Allée de la Bisquine, 40130 Capbreton ou [lesvaguessurf@gmail.com](mailto:lesvaguessurf@gmail.com)

### **Art.5: Responsabilité de la structure:**

Les stagiaires mineurs pris en charge par Les Vagues Surf School sont sous la responsabilité de ses moniteurs exclusivement dans le créneau horaire réservé. Celui-ci inclut la durée de la leçon et le temps d'attribution et de restitution de l'équipement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs dès la fin de la prestation concernée. Les parents devront avant de laisser leur enfant s'assurer que la prestation prévue a bien lieu et de la présence du moniteur.

La responsabilité civile de Les Vagues Surf School concerne ses clients et cesse hors des créneaux horaires réservés pour la prestation.

Il est fortement déconseillé aux clients de laisser des objets quels qu'ils soient dans les vestiaires (argent, montre, téléphone, ...). Les Vagues Surf School décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol pendant les prestations.

### **Art.6: Engagement clients:**

En s'inscrivant à des prestations de l'école de surf Les Vagues Surf School, les adultes, mineurs et les parents acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique. Ils s'engagent notamment sur leur capacité à nager 25 mètres, à savoir mettre la tête sous l'eau et sur l'absence de contre indication à la pratique du surf.

Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

### **Art.7: Droit à l'image:**

En vous inscrivant, vous donnez votre accord pour utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

### **Art.8: Location du matériel:**

Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué. Il s'engage à une utilisation prudente conformément aux réglementations en vigueur. Le matériel est sous la responsabilité du client pendant la durée de la location et jusqu'à sa restitution effective.

Le client devra fournir une caution payable en chèque, espèce ou en laissant ses coordonnées de carte bancaire.

La location débute à la prise de possession du matériel par le client

Le matériel devra être restitué au terme de la durée de location prévue au point de location. Tout retard de restitution sera facturé selon le règlement de location

**Le défaut de restitution du matériel, quel qu'en soit le motif donnera lieu à l'encaissement de la caution.**

Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra rendu comme tel. Toute dégradation quelle qu'en soit la cause donnera en plus du cout de location au paiement du montant prévu indique sur le règlement de location.

**Confidentialité des données**

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers à l'exception de la plateforme de paiement pour la sécurisation et l'assurance des paiements en ligne. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer se droit, il suffit de contacter Les Vagues Surf School par courrier postal. Conformément à la loi informatique des Libertés du 6 Janvier 1978 vous disposez à tout moment d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble de vos données personnelles en nous contactant par courrier postal.

---

## RÈGLEMENT GÉNÉRALE DE LOCATION

### Objet du contrat

La prestation » location de surf, SUP, bodyboard et combinaison » est proposée par Les Vagues Surf School. Les conditions de location font parties intégrantes du contrat de location. Par sa signature, le locataire confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location et la feuille de dommage.

### Conditions générales

- Pour prendre possession du matériel, le locataire doit présenter une pièce d'identité.
- La location est interdite aux mineurs de -18 ans non accompagnés d'un représentant légal.
- Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser une caution. Celle-ci est restituée au locataire à la restitution du matériel, déduction faite des éventuels dommages occasionnés. En cas de non restitution du matériel, une facture du montant équivalent à l'achat du matériel est adressée à l'emprunteur.
- En cas de restitution tardive du matériel loué il sera appliqué un forfait de 10€ par heure de retard.
- Le client est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat à Les Vagues Surf School en bon état.
- La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel.
- Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel en bon état, s'engage à l'utiliser avec soin et à régler tous dommages causés selon les tarifs en vigueur (cf feuille des dommages)
- Le client est responsable de toute détérioration, vol ou perte du matériel loué.
- Si suite à un accident ou maladie, le locataire est dans l'incapacité de restituer le matériel loué, il le fera par l'intermédiaire d'une tierce personne.
- De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels sont strictement interdits.
- Le locataire assure être couvert par une assurance responsabilité civile.
- Le loueur n'est pas responsable des objets qui lui sont confié en cas entre autres de détérioration, perte ou de vol.

### Conditions particulières

- Le loueur n'est pas responsable des conditions dans lesquelles le locataire utilise le matériel.
- Le loueur informe le client des conditions particulières, relatives à l'utilisation du matériel dont le client reconnaît avoir été informé et qu'il s'engage à respecter.
- Le client doit savoir nager au moins 25 mètres sans s'arrêter et être apte au test d'aisance aquatique.
- Le client doit s'être informé des éventuelles difficultés et dangers du milieu.

### Assurance et responsabilité

En vertu des articles 1383 et 1384 du code civil, le locataire sera tenu comme responsable des dommages occasionnés aux tiers. Pour toute planche ou matériel loué, le locataire est toujours dénommé comme responsable des dommages corporels et/ou matériels qu'il peut occasionner aux tiers à l'occasion de l'utilisation du matériel mis à disposition. Toutefois, le locataire ne serait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est destiné lorsque la preuve desdits vices ou usure peut être apporté par le locataire.

Le locataire devra être assuré et s'engage à contacter sa compagnie d'assurance pour tous dommages occasionnés à des tiers découlant de son usage du matériel loué.

Par la signature du contrat de location, le locataire confirme avoir prit connaissance des risques que comporte l'activité. Sauf cas de force majeure tout accident devra être déclaré dans les plus brefs délais, au plus tard dans les 24 heures.

### Dommage matériel

#### Planche de surf :

- Aileron cassé / perdu : 10€
- Leash cassé / perdu : 15€
- Tout dommage sur une planche Mousse: 50€
- Planche Mousse cassée en deux parties ou perdue : 280€
- Tout dommage sur une planche Résine: 100€
- Planche Résine cassée en deux parties ou perdue : 550€

#### Combinaisons :

- Déchirée : 30€
- Perdue : 70€

#### Bodyboard:

- Palmes cassé / perdu : 30€
- Leash cassé / perdu : 20€
- Tout dommage sur le bodyboard: 80€
- Bodyboard cassé en deux parties ou perdu : 110€

#### SUP:

- Aileron cassé / perdu: 15€
- Leash cassé / perdu: 20€
- Pagaie cassée / perdue: 80€
- Tout dommage sur un SUP: 90€
- SUP cassé en deux parties ou perdu:550€